

Paroisses en chemin

Pèlerinage d'Arles à Compostelle

*Année 6 : de Gijon à Ribadeo
sur le Camino del Norte*

**Du samedi 17 octobre 2026
au dimanche 25 octobre 2026**



Marche et temps forts

Partir pour découvrir.
Découvrir quoi ? Je ne sais pas,
mais je sens que j'ai besoin de faire le vide en moi
..... laisser la place à Quelqu'un qui se fera entendre.

***Mille motivations peuvent nous animer
pour insérer cette "pause" dans notre vie,
qui sont autant d'élans vers
l'Essentiel.***

Renseignements auprès de :

Marie-Hélène Montès

06 71 57 07 59

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avant ou à remettre à la réunion du 12 mai 2026

Prix total : 800 euros *

Comprenant :

Hébergement (hôtel, auberge, gîte, bungalow...), petit déjeuner, pique-niques au cours du séjour **mais pas ceux du voyage AR**, dîner, voiture d'assistance, assurances, transport aller et retour en car (de Marly à Marly) + livret du pèlerin + frais d'organisation

En sus : les boissons et toute dépense à caractère personnel.

** Montant basé sur une estimation susceptible de changer légèrement en fonction du nombre d'inscrits et des prix réels des hébergements et des transports.*

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

Allergie alimentaire :

Lit superposé éventuel/monter sur le lit du haut :

je peux () ; je ne peux pas : () *

** mettre une croix après « la » bonne réponse, dans la parenthèse*

Personne à prévenir en cas de problème :

N° de téléphone de cette personne :

Nombre de personnes :

Versement d'un **acompte de** 250 € par personne soit :

250 € x personnes = €

Chèque à établir à l'ordre de : "**Paroisses en chemin**"

Joindre aussi une copie de la carte d'identité (ou passeport) valable et du permis de conduire (conducteurs).

Inscription à envoyer à l'une des adresses ci-dessous :

ASSOCIATION "PAROISSES EN CHEMIN"

**c/o CAP Saint-Thibaut - 58 bis avenue du Président JF Kennedy,
78230 Le Pecq.**

Ou par mél : paroissesenchemin78@gmail.com

Paroisses en chemin de Gijon à Ribadeo sur le Camino del Norte

**Du samedi 17 octobre 2026
au dimanche 25 octobre 2026**

Départ et arrivée des étapes quotidiennes*

**Samedi 17/10 : de Marly-le-Roi à Saint-Geours-de-Maremne
ou Bayonne (car)**

Dimanche 18/10 : de St-Geours ou Bayonne à Gijon (car)

Lundi 19/10 : de Gijon à Aviles

Mardi 20/10 : de Aviles à Soto de Luina

Mercredi 21/10 : de Soto de Luina à Luarca

Jeudi 22/10 : de Luarca à Navia

Vendredi 23/10 : de Navia à Ribadeo

Samedi 24/10 : de Ribadeo à St-Geours ou Bayonne (car)

Dimanche 25/10 : Retour à Marly-le-Roi

**Il peut y avoir des modifications sur le parcours*

**ASSOCIATION "PAROISSES EN CHEMIN"
c/o CAP Saint-Thibaut - 58 bis avenue du Président JF Kennedy,
78230 Le Pecq.**

**Renseignements auprès de Marie-Hélène Montès
Téléphone : 06 71 57 07 59 ou par mél : paroissesenchemin78@gmail.com**

Conditions générales

Article n°1 : Bagage et papiers.

Partez avec un bagage que vous pouvez porter. N'emportez que le nécessaire. Pour les couples, chacun sa valise !

N'oubliez pas : vos papiers d'identité, votre permis de conduire si vous l'avez, votre credencial (indispensable pour les gîtes pèlerins en Espagne), votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM, ancien E111).

Article n°2 : Etat de santé.

Vérifiez auprès de votre médecin que votre état de santé est compatible avec la pratique d'une marche soutenue quotidienne et venez avec vos traitements médicamenteux si vous en avez à prendre. Chacun vérifie, pour lui-même, s'il est à jour de ses vaccins.

Article n°3 : Frais d'annulation

1° En cas de désistement NON REMPLACE, l'acompte versé à l'inscription restera acquis à l'Association "Paroisses en Chemin". *Le prix total est un forfait et il est impossible d'obtenir une réduction en cas de non-participation au voyage car nous n'avons pas de remise sur la location du car.*

2° Vous pouvez aussi souscrire individuellement une assurance annulation en prenant contact auprès de votre assureur personnel qui fera le point avec vous au sujet de votre contrat d'assurance Multirisques et vous donnera les conditions de remboursement de vos frais d'annulation.

Article n°4 : Règlement général sur la Protection des Données (RGPD)

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui a pris effet le 25 mai 2018, vise à renforcer la protection des données des personnes dans l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne.

Dans ce cadre, vous avez à présent de nouveaux droits en termes de protection des données personnelles que vous nous confiez : noms, prénoms, adresses, courrier et mail, numéros de téléphone fixes et/ou portables (les vôtres et ceux de la personne à prévenir en cas d'urgence) et références des pièces d'identité.

Ces données sont nécessaires à la gestion administrative de l'association et exclusivement destinées à vous adresser les diverses communications, informations et convocations aux Assemblées Générales. Elles sont protégées et vous pouvez à tout moment, exercer vos droits d'accès et de rectification, d'effacement et d'opposition (articles 39 et suivants de la loi du 06 janvier 1978 modifiée).

Sauf avis contraire de votre part, les données seront conservées durant la période où vous serez membres de l'Association Paroisses en Chemin.

Article n°5 : Charte « relationnelle » et sécurité des marches

Doivent régner l'amitié, la bienveillance et la « prévenance » vis-à-vis de tous et de l'organisateur des marches.

Seul l'organisateur décide du maintien ou non (météo par exemple) d'une marche.

Chaque inscrit s'engage à respecter les consignes de sécurité données.

**Nous vous informerons dans les temps
de la date de la dernière réunion d'information avant le départ**